ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 52941

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'absence de représentation des élus locaux des collectivités locales italiennes et françaises au sein du comité permanent de la convention alpine. Il rappelle que la présidence de la conférence des Alpes franco-italiennes qui regroupe l'ensemble des départements alpins français, les provinces italiennes du Piémont et le Val d'Aoste, a demandé à pouvoir participer aux travaux de ce comité de pilotage comme observateur dès lors qu'il traite de questions intéressant les élus départementaux et provinciaux et que, de ce fait, la représentation des élus locaux est justifiée. Il souhaite connaître les démarches que le gouvernement entend prendre auprès de la convention alpine pour faire aboutir cette demande.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au souhait de la conférence des Alpes franco-italiennes (CAFI) d'être admise en qualité d'observateur au sein des instances de la convention alpine. Cette demande a fait l'objet d'un examen par le comité permanent de la convention alpine. Celui-ci l'a d'abord considérée avec une certaine réserve, estimant que le nombre d'observateurs (11) commençait à atteindre un seuil critique qu'il ne serait pas facile de franchir. Il a également relevé que la structure (bilatérale) de la conférence des Alpes franco-italienne ne lui conférait pas une dimension multinationale suffisante. Il a enfin indiqué que les intérêts qu'elle représentait ne se différenciaient pas suffisamment de ceux défendus par la Cotrao (Comunauté de travail des Alpes occidentales). C'est pour cet ensemble de motifs qu'il ne lui a pas réservé une suite favorable. Cependant, il est ressorti des discussions qu'une demande de cette nature pouvait faire l'objet d'un examen ultérieur susceptible de déboucher sur des acceptations de participation au cas par cas, par le comité permanent. La ministre demande d'ores et déjà à ses collaborateurs d'être très attentifs aux discussions qui devraient reprendre sur ce sujet lors des prochaines réunions du comité permanent et de soutenir toutes les possibilités de faire prendre en compte l'intérêt que la CAFI porte aux travaux de la convention alpine.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52941
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 juin 2001

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6169
Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3665